

■ **DDCSPP de l'Ariège**: Isabelle Aymard, attachée principale d'administration de l'État, est nommée directrice départementale adjointe de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège à compter du 1^{er} novembre 2016.

■ **BRGM**: ont été nommés membres du conseil d'administration du BRGM: Charles Clément-Fromentel, en qualité de représentant suppléant du ministre chargé de l'économie, en remplacement de François Engel; Philippe Merle, en qualité de représentant titulaire du ministre chargé de l'environnement, en remplacement de Jérôme Goellner; Guillaume Pons, en qualité de représentant suppléant du ministre chargé de la coopération, en remplacement de Julie Blazy; Guglielmina Toro, en qualité de représentant titulaire du ministre chargé des mines, en remplacement de Véronique Perrier.

■ **RIOB**: La 14^{ème} Conférence Internationale « EURO-RIOB 2016 », qui s'est tenue du 19 au 22 octobre 2016 à Lourdes a élu Jean Launay comme nouveau Président du Groupe « EURO-RIOB » des Autorités de Bassins Européens pour l'application des Directives européennes sur l'Eau, jusqu'à la prochaine Conférence annuelle qui se tiendra à Dublin en Irlande en octobre 2017. Jean Launay, député du Lot, préside le Comité national de l'eau et copréside le Cercle Français de l'Eau.

■ **Académie de l'eau**: Brice Lalonde, ancien Ministre de l'Environnement et ancien Ambassadeur pour le climat, a été élu Président de l'Académie de l'Eau le 25 octobre 2016. Il succède à Serge Lepeltier, lui-même ancien Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, et ancien Ambassadeur pour le climat, qui a été nommé Président honoraire de l'Académie de l'Eau.

■ **ARS Hauts de France**: Monique Ricomes est nommée directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France, à compter du 1^{er} décembre 2016.

Gestion de la qualité de l'eau potable en France: sommes-nous vraiment excellents ?

Dans son dernier communiqué de presse relatif à son récent rapport sur la performance des services, l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (ONEMA) indique que "les taux de conformité bactériologique et physico-chimique sont stables, à plus de 99 % pour l'année 2013 et confirment l'excellente qualité de l'eau potable française"¹.

Faut-il en déduire que les services d'eau potable en France peuvent sur ce sujet s'endormir sur leurs lauriers et se focaliser sur d'autres priorités?

L'analyse exhaustive des résultats des analyses microbiologiques collectées en 2015 par les agences régionales de santé (ARS) et leur mise en perspective par le site de partage en ligne FluksAqua.com dans son outil "Benchmark" conduit à nuancer ce tableau idyllique.

La moyenne ne suffit pas.

En premier lieu, un taux de conformité supérieur à 99 % ne veut pas dire que moins de 1 % des Français risquent d'être malades à cause de l'eau potable. On pourrait en effet reformuler ces résultats ainsi: "si vous habitez en France, vous boirez en moyenne deux à trois jours par an une eau dans laquelle des coliformes fécaux sont présents, susceptibles de vous donner des maladies dont la plus bénigne est la gastro-entérite". Présenté comme ça, il n'est pas sûr que de tels résultats fassent un tabac chez nos concitoyens, puisque cela voudrait dire que 100 % des Français ont un risque significatif d'être malade dans l'année à cause de l'eau potable!

Ce qui importe en réalité, c'est

la proportion des services ayant supporté un nombre significatif d'analyses non conformes, c'est-à-dire pour lesquels il y a eu au cours de l'année 2015 un risque non nul de contamination bactériologique: cette proportion est de plus de 21 % et ils comptent plus de neuf millions de consommateurs², soit 14,7 % des Français.

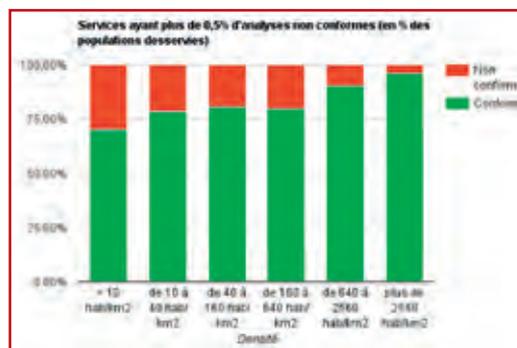
Au-delà de cette vision globale, il y a en outre de très fortes inégalités sur le territoire. Selon que vous soyez un rat des villes ou un rat des champs, votre risque de tomber malade à cause de l'eau du robinet n'est pas du tout le même. Le risque, en milieu très rural, est plus de 7 fois supérieur à celui-ci d'une grande ville:

année précise, elle ne rend pas compte des résultats sur un large échantillon: avoir 10 analyses non conformes sur un grand service ayant eu 1000 analyses donnera exactement la même moyenne que si vous avez 100 petits services ayant chacun 10 analyses, 10 d'entre eux ayant eu 1 analyse non conforme.

En réalité, cette inégalité reflète un problème que connaissent tous les exploitants: plus la densité de population est faible, plus la longueur de réseau par habitant est importante, plus donc les risques de contamination sont élevés.

En pratique, cela veut dire qu'en milieu très rural, 30 % de la population a un risque signi-

ficatif d'être malade dans l'année à cause de l'eau du robinet: quand bien même il ne concernait que les 150 000 habitants qui



L'ONEMA observe bien dans son rapport des écarts de performance entre les petits services (donc plutôt ruraux) et les autres, mais avance l'explication suivante: "Les résultats, moins bons pour les très petits services (96 % contre plus de 99 % pour les autres catégories ou 98,6 % pour les 1000-3500), résultent en partie des biais de mesure de cet indicateur: avec peu de prélèvements, il suffit d'une seule non-conformité pour faire baisser de façon importante l'indicateur du service."³ Si cette explication peut faire sens pour un service donné, sur une

vivent dans cet environnement⁴, on peut difficilement qualifier ce résultat de très satisfaisant.

Le chlore libre, facteur de performance

Si on s'intéresse maintenant aux 79 % de services ayant plus de 99,5 % d'analyses conformes, un autre paramètre relatif à la performance des services est le taux de chlore libre. La doctrine officielle est que le taux de chlore libre n'est pas à prendre en compte, puisqu'aux doses habituellement utilisées, il n'est pas nocif pour la santé publique. De fait, ce paramètre est absent de l'évaluation conduite par l'ONEMA.

Une telle vision est très

¹ ONEMA, communiqué de presse du 29 septembre 2016.

² Source: FluksAqua, en croisant les données communiquées par le Ministère de la Santé, ARS, SISE Eau et les données de l'ONEMA sur les services. Le risque est considéré comme significatif si plus de 0,5% des analyses sont non conformes.

³ ONEMA Panorama des services et de leur performance 2013 p 116, Septembre 2016.

⁴ Ici avec une densité de moins de 10 habitants au km².

AXAL[®] PRO

LA PERFORMANCE PROFESSIONNELLE

AXAL PRO, LA GARANTIE D'UN SEL EFFICACE ET SÛR AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

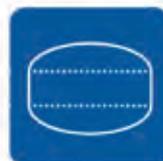
AXAL PRO, pastilles de sel pour adoucisseur d'eau.

Produites à partir d'un sel de haute pureté, les pastilles AXAL PRO sont fortement comprimées pour garantir une teneur minimale en poussières de sel. Ainsi le sel ne s'amalgame pas en croûtes qui peuvent encrasser le bac et aboutir au mauvais fonctionnement de l'appareil.



DISSOLUTION OPTIMALE

Les pastilles AXAL PRO garantissent une saumure de qualité constante et optimale, sans formation de voûte dans le bac à sel. Résultat : une propreté et une parfaite efficacité de l'adoucisseur d'eau.



FORME CYLINDRIQUE ADAPTÉE

Grâce à leur forme bombée et étudiée, les pastilles AXAL PRO assurent une dissolution régulière du sel, gage d'une régénération optimale des résines.



DURETÉ MAXIMALE

Obtenu par Ultra Haute Pression Mécanique, la dureté des pastilles AXAL PRO garantie une teneur minimale en poussières de sel, ennemi n°1 de votre activité.



TRÈS HAUTE PURETÉ

Grâce à une teneur en insolubles inférieure à 0,01 %, les pastilles AXAL PRO sont la garantie d'une saumure de qualité optimale pour une parfaite régénération des résines de l'adoucisseur.

AXAL PRO, répond à la norme EN 973, Type A et à la marque **NF** pour une fiabilité au-delà des normes en vigueur.

AXAL PRO, au service des professionnels

■ **MEEM - Administration centrale:** Sophie Marmouget, administratrice générale, est nommée chef de service, adjointe à la secrétaire générale, à l'administration centrale du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat et du ministère du logement et de l'habitat durable, pour une durée d'un an.

■ **MEEM - Cabinet:** sont nommés au cabinet de la ministre: Antoine Michon, conseiller relations internationales sur le climat, à compter du 1^{er} novembre 2016; Véronique Massenet, conseillère application de l'action pour le climat; Olivier Mastain, conseiller technique eau, nature et biodiversité; Anne Ballereau, conseillère technique contrats locaux de transition écologique; Maxime Durande, conseiller technique, finance verte, tarification du carbone, à compter du 1^{er} décembre 2016. **lfremer:** Maximilien Simon est nommé membre suppléant du conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, en qualité de représentant de l'État, désigné par le ministre chargé des pêches maritimes et des cultures marines, en remplacement de Mme Marie-Bénédicté Peyrat.

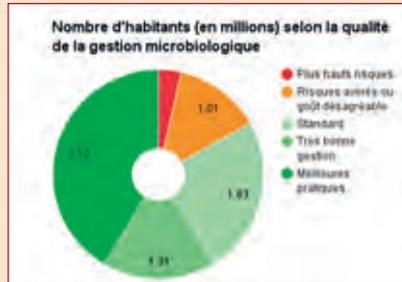
■ **Chimirec:** Spécialiste de la collecte et du traitement de déchets issus de tous secteurs d'activités, le Groupe Chimirec a nommé Didier Gauthier au poste de Directeur Général. Eric Gautret reste Secrétaire Général et voit ses fonctions élargies au management de toutes les filiales de collecte.

■ **ARS Normandie:** Vincent Kauffmann, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Normandie, est chargé d'exercer, par intérim, les fonctions de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 1^{er} décembre 2016.

■ **Suez:** Loïc Voisin assure la fonction de Directeur de l'Innovation, du Marketing et de la Performance Industrielle du Groupe Suez depuis le 1^{er} octobre 2016.

Zoom sur la gestion de la qualité microbiologique en Rhône-Alpes Auvergne

Les observations faites par FluksAqua en 2015 sur les fortes inégalités de performance entre services se trouvent amplifiées dans la région Rhône-Alpes-Auvergne:



La bonne nouvelle est que plus de 3,1 millions de personnes sont desservies par un service ayant une gestion d'excellence, offrant une eau potable sans risque microbiologique

significatif pour le consommateur tout en ayant un taux de chlore libre faible. Un bon tiers de cette population est rattachée au Grand Lyon. Un autre 3,1 millions de personnes bénéficient d'un service ayant gestion très bonne ou standard.

À l'autre extrémité du spectre, le secteur rouge représente les 261 000 personnes qui sont desservies par des services ayant eu un nombre élevé d'analyses non conformes - il y est donc déconseillé d'y boire l'eau du robinet. De manière contre-intuitive, ces populations sont en majorité localisées dans les départements de la Savoie (68 000), Haute-Savoie (51 000) et de l'Isère (43 000). Une hypothèse à

confirmer est qu'il y a, dans l'esprit des gestionnaires des services de montagne, un décalage important entre une vision idéalisée de "l'eau pure de la montagne" et une réalité dans laquelle l'eau est contaminé par les nombreuses activités de montagne telles que le tourisme et le pâturage.

Enfin, un million de personnes n'ont pas de raison d'être enthousiastes à l'idée de boire l'eau du robinet, soit parce qu'elle a un goût de chlore prononcé, soit parce que le risque d'être malade est significatif. Ces personnes sont là encore pour l'essentiel localisées dans l'Isère (500 000), la Savoie (200 000) et la Haute Savoie (120 000), confirmant qu'il y ait une vraie marge de progression pour les services de montagne.

réductrice. Du point de vue de l'exploitant, il est bien plus facile d'éliminer les germes en chlorant comme pour de l'eau de piscine qu'en utilisant la dose strictement nécessaire.

Et alors, serait-on tenté de dire, puisque le chlore n'a pas à ces concentrations d'impact sur la santé? Certes, mais il en a sur la potabilité de l'eau. Du point de vue de la très grande majorité des consommateurs, une eau avec un goût de chlore est une eau imbuvable. La conséquence est que le consommateur choisit l'eau en bouteille plutôt que l'eau du robinet: ce n'est pas évidemment pas neutre en termes de budget pour les ménages (avec un rapport moyen de 1 à 100), mais aussi pour le respect de nos engagements pris dans le cadre de la COP21: pour chaque litre d'eau consommé en bouteille on envoie plus d'un demi-kilogramme de gaz carbonique⁵ dans l'atmosphère, alors que le coût carbone de l'eau du robinet est proche de zéro.

Avec un taux de chlore libre moyen de 0,225 mg⁶, la France est dans une situation intermédiaire. Certes, l'organisation mondiale de la santé, qui s'adresse à tous, y compris les pays en voie de développement, préconise un taux de chlore libre supérieur à 0,20 mg/l

au point de livraison⁷. Mais nos voisins allemands et néerlandais ont un taux de chlore libre moyen quasi-nul, tout en étant meilleurs que nous en termes de qualité microbiologique de l'eau potable⁸. Le chlore libre est bien une signature de la performance: plus la gestion du réseau est rigoureuse, notamment au regard des sources possibles de contamination, moins l'exploitant a besoin de charger la barque en termes de chlore, et meilleur est le goût de l'eau.

Des performances très inégales

Comment évaluer, dans ces conditions, la performance de services en termes de gestion microbiologique? Deux paramètres sont à prendre en compte: le taux de conformité microbiologique bien sûr, mais aussi, lorsque celui-ci s'approche des 100 % de conformité, le taux de chlore libre. Mais ceci ne suffit pas: comme on l'a vu, il est beaucoup plus difficile de gérer la qualité de l'eau en

milieu rural qu'en milieu urbain: l'analyse doit donc être relative, en comparaison du groupe des pairs.

C'est ce qu'a fait le site FluksAqua.com⁹, en classant tous les services de 1 à 5 selon leur performance relative à leurs pairs selon le taux de conformité microbiologique. Il en ressort une grande hétérogénéité dans la qualité de services:



Ce graphique répartit la population française selon la performance de leur service d'eau potable en termes de gestion microbiologique: chaque bulle correspond à un niveau de performance du service, la taille des bulles est proportionnelle à la population concernée (le chiffre en millions est indiqué dans la bulle, celui pour la bulle rouge étant de 0,8 million d'habitants).

La bonne nouvelle, c'est que la très grande majorité des Français

⁵ Adrien W, 2012, Info'Ose.
⁶ calculées à partir des données communiquées par le Ministère de la Santé, ARS, SISE Eau pour 2015.

⁷ WHO, Guidelines for Drinking-water Quality, 2011, page 187.

⁸ "Incidence of faecal contaminations in chlorinated and non-chlorinated distribution systems of neighbouring European countries" Beate Hamsch, Karin Böckle and J. Hein M. van Lieverloo Journal of Water and Health, 2007.

⁹ Pour les résultats voir FluksAqua.com/benchmark et pour la méthodologie.

soléo

services

La dépollution sur mesure

www.soleo-services.fr



Votre expert en travaux de dépollution

Des moyens matériels en propre, du personnel expérimenté, une qualité de service reconnue et des solutions innovantes, plus de 800 références en 11 ans, des chantiers d'envergure pour des grands comptes.

Dépollution des sols et des eaux souterraines

- Terrassement, tri et gestion des terres polluées
- Traitement de terres sur site et hors site
- Traitements *in-situ*, physiques, biologiques et chimiques

Travaux environnementaux

- Désamiantage, déconstruction, enlèvement de cuves, confinements

Certifié MASE, Qualibat 1552 et NFX 31620 domaines B et C

Siège en Ile de France :
Aubergenville (78)
Tél. : 01 39 29 75 70

Agence Normandie :
Goderville (76)
Tél. : 02 35 10 18 14

Agence Rhône Alpes :
Meyzieu (69)
Tél. : 04 72 45 32 70

Agence PACA :
Aix en Provence (13)
Tél. : 04 42 27 30 52

ont des services qui gèrent bien la qualité microbiologique: il s'agit des bulles vertes.

La mauvaise nouvelle, c'est qu'il reste quand même 4,9 millions de Français qui n'ont pas de raison d'être enthousiastes à l'idée de boire l'eau du robinet (la bulle orange), et huit cent mille pour lesquels c'est même fortement déconseillé (la bulle rouge).

Cette inégalité des Français devant la qualité a une forte composante géographique: les départe-

tements d'outre-mer sont en queue de peloton, avec des notes moyennes proches de deux, alors que les départements de Paris, du Rhône et du Territoire de Belfort caracolent en tête, avec des notes moyennes supérieures à 4,5. Il est difficile dans ces conditions de parler d'excellence française en général.

Comment progresser?

On peut comprendre que l'ONEMA, qui s'adresse à un large public, cherche à valoriser

les aspects positifs de la qualité de l'eau en France. En revanche, cela ne suffit pas pour aider les services à progresser. Il ne s'agit pas de stigmatiser les uns et de féliciter les autres, mais de permettre à chaque service d'identifier ses marges de progrès, par comparaison avec ses pairs, pour définir ainsi ses priorités.

La situation de la France est de ce point de vue paradoxale: une masse considérable de données est disponible et accessible au

public. Le site du Ministère de la Santé permet ainsi à chacun de consulter les 257326 analyses réglementaires qui ont été réalisées en France en 2015¹⁰. Pour l'exploitant, cette masse de données n'a d'utilité que si elle lui permet de se situer par rapport aux autres, comme c'est le cas sur le site FluksAqua. ■

Olivier Le Marois, FluksAqua

10 Source: données communiquées par le Ministère de la Santé, ARS, SISE Eau.

Le CGEDD se penche sur le financement de la biodiversité

200 M€ par an. C'est le montant des moyens financiers supplémentaires qui devront être mobilisés pour les politiques de la biodiversité terrestre et marine à l'horizon 2020. L'essentiel des ressources nécessaires à dégager devrait provenir des taxes collectées par les agences de l'eau pour un montant compris entre 100 à 120 M€, soit de 4 à 5 % de leur programme d'intervention. Explications.

En janvier 2016, Ségolène Royal avait demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) de passer en revue le financement des politiques publiques de préservation des ressources en eau, de la biodiversité et des milieux marins pour dresser un état des lieux et proposer de nouveaux financements.

C'est que la loi biodiversité élargit le champ de compétences des agences de l'eau et la possibilité que celles-ci financent des actions en faveur de la biodiversité terrestre et marine. Elle confie également aux Régions la responsabilité de mettre en œuvre des stratégies régionales de la biodiversité.

Or, les sources de financement sont multiples. La politique de l'eau repose largement sur les programmes d'intervention des agences qui bénéficient de ressources fiscales affectées. La politique des milieux marins se développe selon un modèle proche

mais elle dépend des moyens de l'État qui sont faibles. Quant à la politique de la biodiversité terrestre, elle s'appuie sur de multiples acteurs sans véritable cadre stratégique opérationnel et ses moyens financiers ont tendance à diminuer.

Au total, le montant des financements de l'État et de ses opérateurs pour la biodiversité est évalué à environ 1 milliard d'euros dont 500 M€ pour la biodiversité terrestre, 400 M€ pour les milieux aquatiques et environ 100 M€ pour les milieux marins.

Prévoyant que les dépenses prévisibles sur le prochain programme des agences de l'eau (2019-2024) devraient être comparables avec celles du programme en cours, le CGEDD estime que les moyens disponibles dans le cadre du XI^e programme devraient permettre de faire face aux besoins relatifs à la biodiversité aquatique. Mais pour la biodiversité terrestre, les financements complémentaires sont estimés entre 166 et 206 M€ en année de croisière. Et pour les milieux marins, il faudrait dégager 35,5 M€.

À l'horizon 2020, hors milieux aquatiques continentaux, les moyens financiers supplémentaires à mobiliser pour les politiques de la biodiversité terrestre et marine, s'élèvent donc approximativement à 200 M€ par an.

Pour trouver ces ressources, la mission établit plusieurs scénarios basés sur différentes



Selon les scénarios, les montants supplémentaires qui seraient à financer par les agences de l'eau au titre de l'élargissement de leur périmètre à la biodiversité seraient de 117 à 132 M€, soit de l'ordre de 5 % du montant de leur programme annuel d'intervention.

répartitions des rôles entre les services de l'État, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et les agences de l'eau. Elle estime que les moyens supplémentaires nécessaires à l'AFB pourraient être financés par des ressources fiscales affectées (taxe sur les éoliennes en mer) et par une augmentation de la contribution des agences. Selon les scénarios, les montants supplémentaires qui seraient à financer par les agences de l'eau au titre de l'élargissement de leur périmètre à la biodiversité seraient de 117 à 132 M€, soit de l'ordre de 5 % du montant de leur

programme annuel d'intervention.

La Mission note au passage que la non reconduction ou la réduction à partir de 2018 du prélèvement (175 M€ par an) opéré au profit du budget général permettrait aux agences de financer la totalité des besoins liés à la biodiversité sans qu'il soit nécessaire de recourir à de nouvelles ressources. Mais elle juge souhaitable que les agences puissent disposer de ressources en lien avec la biodiversité terrestre et préconise l'instauration d'une taxe en relation avec le foncier. « Cette diversification des ressources permettrait une légère diminution du montant des redevances acquittées par les consommateurs d'eau » indique-t-elle.

Enfin, tous les scénarios proposés ont en commun l'hypothèse d'un engagement supplémentaire des Régions pour un montant compris entre 80 M€ et 100 M€. Pour ne pas créer de fiscalité nouvelle, la mission propose de diminuer le plafond de la part départementale de la taxe d'aménagement en donnant aux conseils régionaux la possibilité d'instituer une part régionale équivalente à cette réduction pour financer leurs actions au bénéfice de la biodiversité.

Le rapport du CGEDD est accessible à l'adresse: <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/proposition-de-scenarios-de-financement-des-a2291.html> ■